

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
36 SICTOM MONTLUCON C 1	143 LETELON	P	70 772
	168 IFP MEAULNE	P	819 272
	293 URCAY	P	320 471
	318 IFP VITRAY	P	118 280

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM DE CERILLY

Bases exonérées sur délibération : 148 271

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 898 179

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 952 032

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 K004 S CERILLY	5 952 032	11,65%	693 263€

A MOULINS, le 12 mars 2021

A

, le

A Cerilly

, le 12 mai 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

MONSIEUR SYLVAIN EME

Communauté de Communes
du Pays de Tronçais

Le Président
Daniel RONDET

Envoyé en préfecture le 12/05/2021
Reçu en préfecture le 12/05/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210511-D202169-DE



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 K004 S CERILLY	003 AINAY LE CHATEAU	P	1 063 995
	037 BRAITZE	P	233 118
	041 LE BRETHON	P	324 526
	048 CERILLY	P	1 268 440
	087 COULEUVRE	P	521 914
	127 HERISSON	P	634 307
	130 ISLE ET BARDAIS	P	254 878
	221 SAINT BONNET TRONCAIS	P	691 685
	222 SAINT CAPRAIS	P	70 357
	282 THENEUILLE	P	372 266
	296 VALIGNY	P	314 854
	313 LE VILHAIN	P	201 692